

**PLAN « PREVENTION DES NOYADES ET DEVELOPPEMENT DE L'AISSANCE
AQUATIQUE » 2024**

NOTE EXPLICATIVE DE LA DEMARCHE

L'Agence Nationale du Sport a mobilisé des crédits 2024 pour le déploiement de ce plan en 2 dispositifs :

- Plan JAN « J'Apprends à Nager »
- Plan AA « Aissance Aquatique »

Vous référer à la note de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports BFC ci-jointe.

Cette note explicative vise à préciser les conditions et la démarche pour l'organisation de stages répondant à ces 2 dispositifs.

1) STRUCTURES ELIGIBLES

La ligue Bourgogne-Franche-Comté de Natation (LBFCN) est porteuse du projet. Elle confie l'organisation des stages à des structures éligibles selon les critères de l'Agence Nationale du Sport qui sont les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements.

2) CRITERES ET CONDITIONS

Critères	Plan JAN « J'Apprends A Nager » JAN	Plan AA « Aissance Aquatique » AA
Public Visé	Enfants de 6-12 ans ne sachant pas nager	Enfants de 4-6 ans ne sachant pas nager
Particularité public handicapé	Enfants jusqu'à 18 ans	
Modalités d'organisation des stages		
Planification	Du 02 mai 2024 au 30 juin 2025	
Période d'organisation des stages	Pendant les vacances scolaires, les week-ends ou les temps périscolaires. Les projets sur le temps scolaire ne sont pas éligibles	Pendant le temps scolaire (classes bleues) Temps périscolaire ou extra-scolaire (stages bleus)

Durée d'un stage	10 séances environ de 45mn à 1h selon niveau et âge des enfants	10 séances environ de 30mn à 45mn selon niveau et âge des enfants. Possibilité d'adaptation au milieu scolaire pour classes bleues
Formule d'organisation d'un stage	Une séance/jour pendant 2 semaines 2 séances/jour pendant une semaine 1 séance ou 2 par week-end Possibilité 1 séance un jour par semaine	Formule massée : -- Une séance/jour pendant 2 semaines. 2 séances/jour pendant une semaine.
Conditions d'organisation	Partenariat souhaité entre collectivités territoriales et associations sportives.	Pour « classes bleues » : En partenariat avec EN. Souhait d'une réunion préalable avec les parents. Fournir projet pédagogique et un emploi du temps prévisionnel. Déclaration ACM ou agrément sortie scolaire. Avis préalable DASEN
Territoires privilégiés	Priorité aux personnes résidant dans les quartiers de la politique de la ville et dans les communes classées en Zone de Revitalisation Rurale.	
Lieux de pratique	Piscine ou milieu naturel aménagé, bassin mobile Profondeur : l'enfant ne doit pas avoir pied au fond (1,30m minimum pour 4-6 ans)	
Nombre d'enfants par stage	12 enfants maximum, 6 minimum par éducateur	10 enfants maximum, 6 minimum par éducateur
Encadrement	Personnel qualifié pour enseigner l'apprentissage de la natation et assurer la sécurité des enfants	Personnel qualifié pour enseigner l'apprentissage de la natation et assurer la sécurité des enfants. Formation d'encadrants AA préconisée
Validation en fin de stage	Capacité à Savoir Nager attestée par la réussite au test du « Savoir Nager en Sécurité ». Tests passés sans recours à des dispositifs de flottaison Possibilité de suivre un 2 ^{ème} stage si nécessaire	Evaluation des acquis doit correspondre aux compétences décrites dans les 3 paliers (1). Evaluation continue ou en fin de stage. Evaluation passée sans recours à des dispositifs de flottaison Possibilité de suivre un 2 ^{ème} stage si nécessaire
Licence assurance	Les enfants doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation pour assurance et validation des tests. Coût de la licence pris en charge	Hors temps scolaire, les enfants doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation pour assurance. Coût de la licence pris en charge
Conditions financières	Stages gratuits pour les enfants	

- (1) 3 niveaux de compétence (des paliers) constituant un continuum sont distingués :
- Palier 1 : entrer seul dans l'eau ; se déplacer en immersion totale ; sortir seul de l'eau
 - Palier 2 : sauter ou chuter dans l'eau ; se laisser remonter ; flotter de différentes façons ; regagner le bord et sortir de l'eau
 - Palier 3 : entrer seul dans l'eau par la tête ; remonter aligné à la surface ; parcourir 10m position ventrale tête immergée ; se retourner et flotter sur le dos bassin en surface ; regagner le bord et sortir seul de l'eau

3) FINANCEMENT

- Soit **500€** par stage JAN ou AA hors temps scolaire
- Soit **350€** par classe bleue pendant temps scolaire

Au-delà de ce financement forfaitaire qui prend en compte l'organisation, les licences et l'assurance, l'encadrement du stage, il est possible de financer en partie les transports des enfants sur le lieu du stage dans le cas des zones particulièrement éloignées des équipements aquatiques. Financement sur le principe de 50% maximum pris en charge, plafonné à 300€/stage.

Afin de permettre un déploiement le plus large possible sur le territoire régional et également pour respecter l'enveloppe disponible, le nombre d'organisations de stages est limité à **4 stages par structure** pour chaque plan.

4) PERIODE DEPOT DE DOSSIER ET D'ORGANISATION DES STAGES

Les projets doivent être proposés à la Ligue de Natation **à partir du 02 mai 2024**, date de début des stages. Les dossiers seront traités au fil de l'eau dans leur ordre d'arrivée jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée. Des dossiers complémentaires pourraient être pris en compte en fonction des disponibilités financières et de stages non réalisés.

Les stages peuvent être organisés **jusqu'au 30 juin 2025**

5) DEMARCHE POUR DEPOSER UN PROJET

Une structure peut présenter un projet comprenant la mise en place de plusieurs stages, soit JAN ou AA (un dossier distinct par plan pouvant regrouper jusqu'à 4 stages maximum)

La description des conditions d'organisation des stages est à détailler dans le dossier spécifique :

*Pour le dispositif JAN : « **JAN-2024-Dossier Inscription** » (couleur jaune) ci-joint, à compléter et à envoyer par mail à ligue@natationbfc.fr à l'attention de Virginie (pas de courrier)*

*Pour le dispositif AA : « **AA-2024-Dossier Inscription** » (couleur bleue) ci-joint, à compléter et à envoyer par mail à ligue@natationbfc.fr à l'attention de Virginie (pas de courrier)*

Après étude du dossier par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du département concerné, la structure sera informée de la suite donnée au projet :

- Si le dossier n'est pas retenu, elle recevra un courrier avec motivation du rejet.
- Si le dossier est retenu, la LBFCN enverra à la structure prestataire une confirmation précisant la prise en charge financière, accompagnée du bilan à remplir en fin de stage et du modèle de facture.

6) DEMARCHE POUR LE PAIEMENT DE LA PRESTATION PAR LA LBFCN

Dès la fin du projet retenu (un ou plusieurs stages), la structure renvoie à la LBFCN le fichier « **JAN-AA-Bilan Quantitatif** » renseigné de façon complète avec les informations demandées concernant les enfants et en remplissant les colonnes de fin de stage selon le plan concerné :

Plan JAN : colonnes test du Savoir Nager en Sécurité (SNS) pour les 6-12 ans

Plan AA : colonnes évaluation AA par paliers pour les 4-6 ans.

IMPORTANT et OBLIGATOIRE : L'éducateur (titulaire d'une carte professionnelle) doit également saisir les informations sur les actions réalisées (plan JAN et plan AA) sur le portail

<https://aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/intervenant/>

onglet "je me connecte »

A la suite de cela, il enverra à la ligue une **preuve de la saisie de son intervention sur la plateforme.**

La structure envoie un RIB scanné.

La LBFCN effectue le règlement de la prestation.

Nota : Si les conditions de réalisation n'ont pas été respectées, aucun paiement ne sera effectué, le dossier devenant caduque.

7) A QUI S'ADRESSER ET CONTACTS :

Tous les projets sont à adresser uniquement par mail ligue@natationbfc.fr à la **Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Natation (LBFCN)** qui porte le dispositif pour l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

CONTACTS

Virginie RENARD – Assistante administrative - Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Natation
E-mail : ligue@natationbfc.fr Téléphone : 03 80 52 46 33 les lundis, jeudis et vendredis.

Daniel PLANCHE – Elu référent prévention des noyades – Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Natation
E-mail : planche.daniel@wanadoo.fr Téléphone : 06 07 95 29 31